

Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES



Grand NARBONNE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PREMIER PAS VERS LES MARCHES PUBLICS

QUELQUES NOTIONS

- Pourquoi l'acte d'achat public est plus long que dans le privé ?
- Les achats font l'objet de marchés publics

**Pourquoi l'acte d'achat public est plus long
que dans le privé ?**

Les achats sont financés par des deniers publics

Nécessité de mettre en concurrence les fournisseurs et les prestataires pour choisir le meilleur rapport qualité prix (« *l'offre économiquement la plus avantageuse* »)

La mise en concurrence s'effectue dans le cadre de procédures qui garantissent :

- le libre accès de tous les opérateurs
- l'égalité de traitement entre les candidats et soumissionnaires
- la transparence des conditions d'attribution du marché public

La durée de la procédure de passation du marché est variable et oscille entre un et quatre mois

La procédure est généralement mise en œuvres par une direction opérationnelle dédiée qui est l'interlocutrice unique des opérateurs

Les achats font l'objet de marchés publics

Un marché public est un contrat conclu entre un acheteur (collectivité) et un opérateur économique (entreprise)

- Il répond à des besoins en matière de travaux, de fournitures et de services
- Il donne lieu au paiement d'un prix

Ce contrat peut donner lieu à la réalisation d'un seul et unique achat (« *marché ordinaire* »)

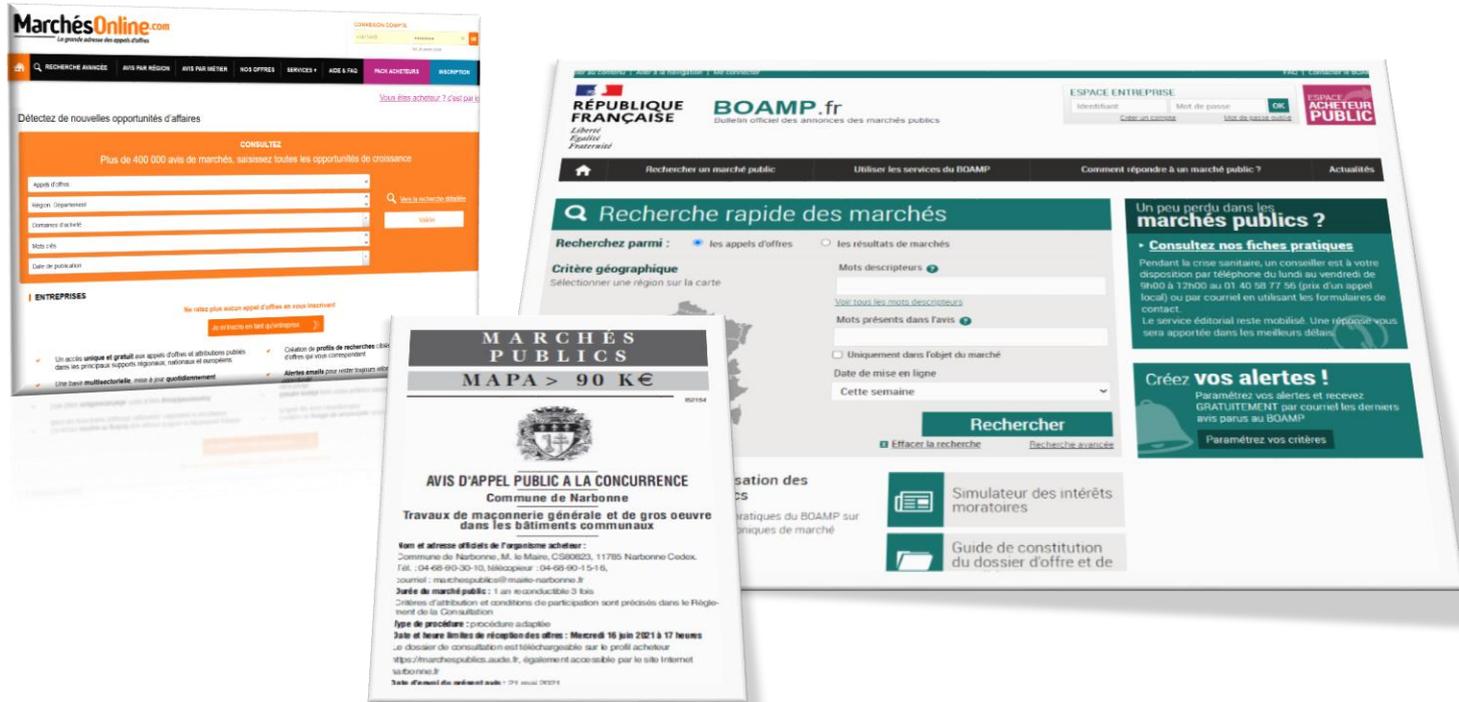
Il peut consister à la réalisation de plusieurs achats sur une durée déterminée par le contrat (« *accord-cadre à bons de commande* »)

COMMENT OBTENIR UN MARCHÉ PUBLIC ?

- Où trouver l'information ?
- Comment comprendre les pièces du dossier de consultation des entreprises ?
- Quelles pièces fournir pour répondre à la consultation ?
- Comment envoyer mon offre ?
- Comment est analysée mon offre ?
- Comment suis-je informé de la suite donnée à ma réponse ?

► **Où trouver l'information ?**

Elles font l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence sur divers supports



The collage illustrates the digital and physical channels for public procurement. On the left, the **MarchésOnline.com** website shows a search interface for market opportunities. In the center, the **BOAMP.fr** website (Bullein officiel des annonces des marchés publics) features a search bar and various service links. On the right, a printed document titled **MARCHÉS PUBLICS MAPA > 90 K€** is shown, detailing an **AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE** for the **Commune de Narbonne**. The document specifies the work as **Travaux de maçonnerie générale et de gros oeuvre dans les bâtiments communaux** and provides contact information for the **Service des marchés publics** at the **Commune de Narbonne, M. le Maire, CS90023, 11785 Narbonne Cedex**. It also includes the date and time for the submission of offers: **Mercredi 10 juin 2021 à 17 heures**.

► Comment comprendre les pièces du dossier de consultation des entreprises ?

- Le règlement de la consultation
- Les cahiers des charges (cahiers des clauses techniques et administratives)
- Les pièces financières
- Le mémoire technique
- L'acte d'engagement

Le règlement de la consultation

- Il fixe la règle de la procédure de passation
- Il précise notamment :
 - ✓ les critères de sélection des candidatures et de jugement des offres
 - ✓ les pièces à remettre
 - ✓ les modalités d'envoi de dépôt des plis à remettre
 - ✓ la date et l'heure limites de remise des offres

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières

- Il correspond à la partie administrative du cahier des charges (CCAP) et peut être assimilé à des « conditions d'achats »
- Il précise notamment la forme du marché public, la durée du marché public et ses délais d'exécution, les modalités de vérification des prestations, la nature des prix, les conditions de résiliation du contrat

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières

- Il correspond à la partie technique du cahier des charges (CCTP)
- Il décrit de manière précise le besoin technique de l'acheteur
- Ce document a une valeur contractuelle

Les pièces financières

- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) mentionne les différents postes de prix et le montant total de l'offre
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) mentionne les prix unitaires pour une série de produits donnés qui seront commandés tout au long de la durée du marché
- Ces documents ont une valeur contractuelle

Le mémoire technique

- Il fait état de la méthodologie, notamment des moyens matériels et humains que le soumissionnaire affectera lors de l'exécution du marché public. Il est « unique » car il répond à une opération particulière
- Il peut faire généralement l'objet d'une trame fournie par l'acheteur (cadre de réponse)
- Ce document a une valeur contractuelle

L'acte d'engagement

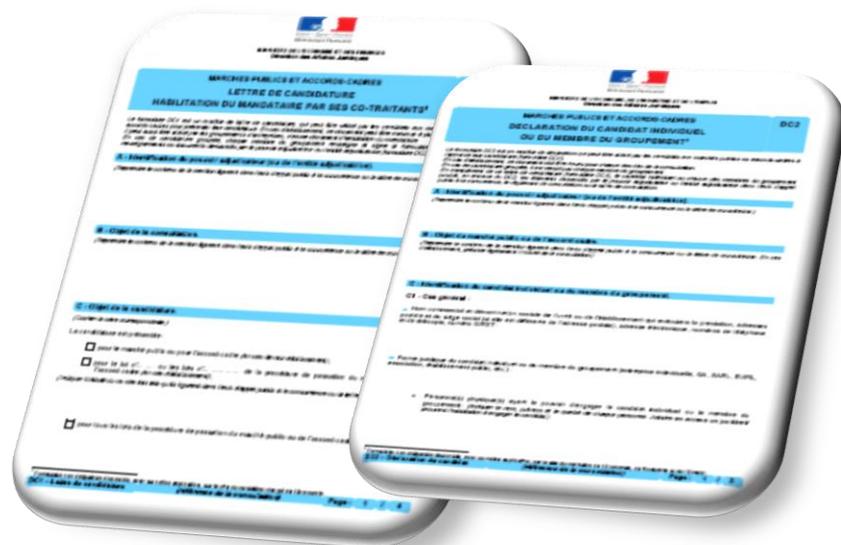
Il matérialise :

- l'engagement, notamment financier du soumissionnaire
- l'acceptation de l'acheteur qui le signera en vue de l'attribution du marché public

- ▶ **Quelles pièces fournir pour répondre à la consultation ?**

Un dossier « administratif »

- Déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics (formulaire DC 1)
- Déclarations relatives aux capacités financières, professionnelles et techniques (formulaire DC 2)



Un dossier « offre »

- Les pièces techniques :
 - Le mémoire technique
 - Les fiches techniques ou les échantillons
- Les pièces financières : la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ou le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) lequel est accompagné d'un détail quantitatif estimatif pour juger les offres de prix
- L'acte d'engagement

► **Comment envoyer mon offre ?**

- Le pli est déposé sur le portail sur le site marchespublics.aude.fr (« profil acheteur ») avant la date et l'heure limites indiquées dans le règlement de la consultation
- Pour les consultations d'un montant inférieur à 40 000 euros H.T., l'offre est déposée par mail directement à l'adresse indiquée lors de la consultation

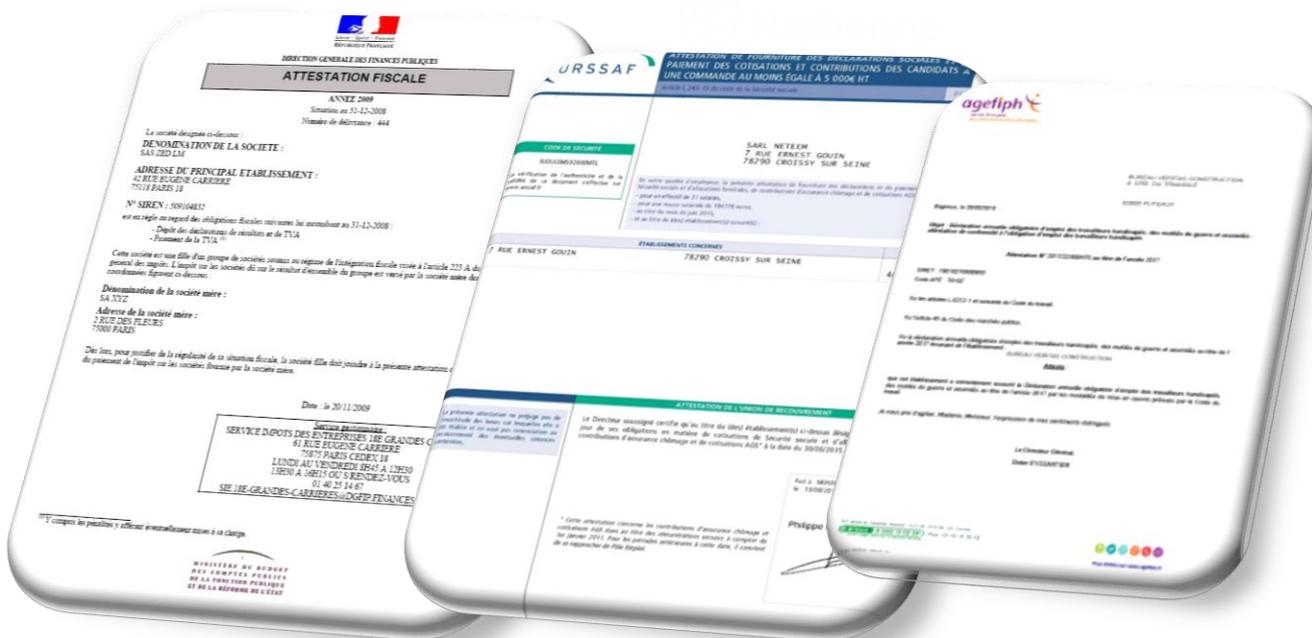
► **Comment est analysée mon offre?**

L'analyse des offres s'effectue en trois étapes :

- Le recensement des pièces demandées dans le règlement ou la lettre de consultation
- La vérification de la conformité des offres au besoin qui est exprimé dans les cahiers des charges
- Elle donne lieu à un classement par application de la méthode de notation et des critères de jugement des offres

- ▶ **Comment suis-je informé de la suite donnée au dépôt de mon offre?**

L'opérateur dont l'offre a été retenue doit produire l'ensemble des certificats fiscaux et sociaux et de l'attestation du respect d'emploi des travailleurs handicapés



- L'opérateur dont l'offre n'a pas été retenue est systématiquement informé de la décision
- Le nom de l'opérateur attributaire du marché ainsi que le montant de son offre son également communiqués
- L'opérateur non retenu a la possibilité d'obtenir des informations complémentaires, notamment les notes obtenues

POUR VOUS ACCOMPAGNER

Des permanences mensuelles d'information sont organisées au sein des chambres consulaires afin de familiariser les entreprises au vocabulaire technique et au formalisme des consultations

Inscrivez vous

sur le site aude.cci.fr



NOUS CONTACTER

Ville de Narbonne

Tél : 04 68 90 30 10

marchespublics@mairie-narbonne.fr

**Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

Tél : 04 68 58 17 45

commandepublique@legrandnarbonne.com